

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 7 DECEMBRE 2018**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 19h en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour modifié comme suit est adopté (point 6 supprimé par manque d'éléments) :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
2. Correspondance
3. Communications de la Municipalité
4. Communications des représentants aux associations intercommunales
5. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2019
- ~~6. Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour les travaux de plus-value de la transformation et de la rénovation de l'Hôtel Restaurant la Croix d'Or~~
6. Rapport de la Commission culturelle 2017-2018
7. Rapport de la Commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat Nathanaël Bourgeois
8. Rapport de la Commission de gestion 2018
9. Élection d'un nouveau membre à la commission de gestion
10. Attribution du produit des amendes 2018
11. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018

Le procès-verbal est accepté avec une abstention, sans avis contraire.

2. Correspondance

M. le Président Jean-Luc Leresche donne lecture du courrier reçu de la part de M. Gaëtan Lenherr confirmant qu'il renonce au poste de conseiller communal.

Les trois prochains viennent-ensuite sont MM. Yannick Query, Vincent Junod et Etienne Poncet.

3. Communications de la Municipalité

M le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture d'un courrier reçu de la Fondation Saphir. En résumé, la Fondation a entamé en 2017 une analyse de la vétusté de l'EMS du Jura qui a relevé notamment les carences suivantes : trois chambres à deux lits ne sont plus conformes au DAEMS (15% des lits ne correspondent plus), le pourcentage de chambres à deux lits est trop élevé face aux exigences d'hébergement de la population concernée actuelle (62% des lits). Les conclusions indiquaient que la rénovation du bâtiment ne permettrait pas d'atteindre les normes actuelles du DAEMS et que la construction d'un nouvel EMS s'imposait. Le terrain adjacent le site actuel ne permet pas une reconstruction aux normes DAEMS et Ballaigues n'a aucune parcelle disponible de 7'000 m² et à plat. De ce fait, l'Etat de Vaud a inscrit le nouvel EMS du Jura à Vallorbe dès 2023.

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne des informations quant à l'hôpital de St-Loup. En effet, le bâtiment d'accueil et du bloc opératoire est le seul qui restera. Dès 2023, il sera transformé en un centre de cabinet pour les médecins qui sera prévu pour les consultations ambulatoires. Si une opération doit être programmée, le patient aura les examens sur ce site mais l'opération se déroulera à l'hôpital d'Yverdon-les-Bains. Il sera toujours possible de se rendre sur ce site pour les consultations des divers services tels que le centre de radiologie, oncologie, chirurgie et orthopédie. Les seuls lits qui resteront sur le site de St-Loup seront destinés à l'unité d'anorexie et boulimie. En dessous du Pavillon Germond se trouve l'EMS. Une fois la construction terminée de l'EMS d'Orbe, les pensionnaires de St-Loup iront soit à Orbe ou à Croy. Les Sœurs diaconesses vont reprendre ce bâtiment qui sera dévolu à l'accueil, aux séminaires, à la spiritualité, etc.. En ce qui concerne les autres bâtiments, ils seront prévus pour des chambres d'étudiants, si le centre de formation se réalise.

M. le Municipal Jean-François Faivre informe le Conseil de l'avancement des travaux de la Croix d'Or. Le drainage, le carrelage (rez-de-chaussée) ainsi que le crépis des chambres des combles sont terminés/posés. Le sous-sol sera carrelé au mois de janvier. La Commune a mis à l'enquête complémentaire l'agrandissement de la terrasse Nord, construction de l'extraction de l'air vicié dans un couvert à container communal et reconstruction d'un cabanon contre la façade Sud de la tourelle sur le socle actuel.

Après 19 ans d'occupation par la famille Philippe Poncet, l'appartement du bâtiment de police a été reloué à Mlle Laetitia Tharin et son ami, M. Quentin Lauper.

4. Communications des représentants aux associations intercommunales

Néant.

5. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2019

Mme Liliane Leresche donne lecture du rapport donc voici l'extrait :

« Considérations générales

Le budget présenté par la Municipalité est déficitaire avec un excédent de charges de CHF 298'300.- représentant 4.9% des recettes (à comparer avec le budget 2018 qui présentait un excédent de revenus de CHF 90'545.- soit 1.25% des recettes).

Plus que l'incertitude économique, c'est la mise en œuvre anticipée de la réforme de la fiscalité la RIE3 vaudoise qui conduit à un tel résultat. Ainsi l'impôt sur le bénéfice des personnes morales chute drastiquement de CHF 2'500'000.- au budget 2018 à

CHF 1'040'000.- pour le budget 2019 selon les projections fournies par le Canton et les industries de la place. Cette baisse de recette importante (de l'ordre de CHF 1'500'000.-) s'explique principalement par les effets de la RIE3 vaudoise, mais également par des prévisions un peu

moins optimistes de la part de la principale industrie par rapport à ses résultats. A noter que cette baisse importante est compensée partiellement, d'une part par le retour cantonal (part des CHF 50 mio promis aux communes pour une année) de CHF 488'303.- et d'autre part par une participation moindre à la facture sociale d'environ CHF 400'000.- et une alimentation également moindre à la péréquation de CHF 300'000.-, le solde constituant le déficit planifié.

Ce budget 2019 dégage une marge d'autofinancement nulle (négative de CHF 5'775.-) alors que la marge d'autofinancement émanant du budget 2018 était de CHF 322'120.-. En d'autres termes, la Commune n'aura pas d'autre choix durant cette année de recourir à l'endettement pour son budget d'investissement 2019 d'env. CHF 2'200'000.-.

Dans le budget par nature, la Commission constate que le budget 2019 est, pour les principaux comptes maîtrisés par la Commune, similaire à celui de 2018 (personnel administratif et d'exploitation, biens, service et marchandises, honoraires et prestations de service). Ainsi, par exemple, l'entretien des immeubles et routes est devisé à CHF 588'500.- (contre CHF 598'500.- en 2018). Les amortissements sont un peu plus élevés à CHF 294'100.- en 2019 contre CHF 233'240.- au budget 2018.

En complément aux remarques déjà données par la Municipalité, la commission tient à détailler les points suivants :

1. Administration Générale

- 102.436.0 Le Syndic atteindra la limite fixée à 70 ans pour la participation au Conseil d'administration de VO Énergies. Le maintien éventuel du siège de Ballaigues au Conseil d'administration est en discussion. Cette situation pousse la Municipalité à revenir devant le Conseil prochainement au sujet de la rémunération des Municipaux.
- 110.301.0 En parallèle de l'augmentation de 80 à 100% de la Secrétaire municipale, augmentation du temps de travail de la préposée au contrôle des habitants de 50 à 60%.
- 150.365.4 La Commune soutient depuis plusieurs années « Passeport vacances » qui émane désormais dans un compte spécialement dédié avec un montant en hausse compte tenu du succès de cette activité auprès des petits Ballaiguis.
- 150.439.2 La Bibliothèque communale est ouverte désormais durant les heures d'ouverture du bureau municipal et c'est la préposée au contrôle des habitants qui s'occupe de suivre cette activité en faveur de la population. Un service à davantage faire connaître !

2. Finances

- 210.330.1 La tendance pour l'amortissement de créances et débiteurs est malheureusement à la hausse.
- 210.401.0 Le montant est en baisse, en conséquence de la RIE3 vaudoise et d'une baisse prévue du bénéfice des principales industries.
- 210.411.0 La Commune perçoit un montant de 9 cts par Kwh qui transite sur le sol communal.
- 220.352.0 Il s'agit du montant exact facturé par le Canton à la Commune, alors que le compte 220.452.12 indique l'ajustement prévu par la Commune sur la base de ses propres prévisions.

3. Domaines et Bâtiments

- 351.331.09 Le montant de l'amortissement indiqué correspond au préavis initial, soit sur 30 ans. Une exploitation de la Croix d'Or est prévue probablement dès avril 2019, d'où un loyer prévu dans le compte 351.427.0
- 356.427.0 Une salle de classe de plus est louée à l'ASCOVABANO.
- 359.427.0 Fin du bail de la Poste.

4. Travaux

450.311.0 Un changement de container est prévu et explique cette différence.

46 Un excédent de charges est prévu et le compte sera à nouveau déficitaire et pas couvert par les revenus.

La Commission ne peut que réitérer sa recommandation d'entamer dès à présent une étude pour comparer le niveau des taxes actuels aux communes voisines ou plus lointaines de taille et configuration similaires. De l'avis de la Commission, une adaptation raisonnable et graduelle au prix coûtant serait un minimum compte tenu des lourds investissements à venir.

5. Instruction publique et cultes

RAS

6. Police

RAS

7. Sécurité sociale

720.351.0 Montant de la facture sociale adressée par le Canton au mois d'octobre, basée sur les comptes 2017. Le compte 720.451.01 indique le montant probable qui sera porté en diminution de celle-ci compte tenu du budget prévu. Calcul rendu possible grâce aux outils de gestion développés par quelques boursiers.

8. Services industriels

81 Un prélèvement à la provision de plus de CHF 37'000.- sera nécessaire pour équilibrer le compte.

La commission suggère, comme au point 46, qu'une étude sur le niveau du prix de l'eau dans les communes voisines soit entreprise. Une augmentation raisonnable et graduelle paraît absolument nécessaire pour équilibrer le compte. Ainsi, une augmentation de 10 cts du prix du m3 serait un bon premier pas. Par exemple, pour un troupeau de 80 vaches, cela représenterait moins de CHF 1.- par jour. »

La discussion est ouverte

M. le Municipal Gilbert Poncet prend la parole concernant le point 81. La Municipalité ne désire pas augmenter le prix de l'eau mais elle va étudier la possibilité de revoir le prix des abonnements.

M. le Président Jean-Luc Leresche donne lecture des comptes.

M. Samuel Maillefer demande des éclaircissements quant à l'augmentation du taux de la secrétaire municipale.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que la Commune s'agrandit. De plus, à l'époque, les entreprises remettaient directement les permis de travail aux employés. Désormais, chaque frontalier (l'année dernière, il s'agissait de 1'028 frontaliers) vient chercher son permis de travail au contrôle des habitants, ce qui engendre une surcharge de travail. Le Syndic envisage d'engager une personne à 100% pour remplacer Mme Olivieri qui partira à la retraite l'année prochaine.

M. Pierre-Luc Maillefer prend la parole concernant le commentaire de la Commission au point 102.436.0. Il demande des explications quant à la participation future de Ballaigues au Conseil d'administration de VO Énergies ainsi qu'à la rémunération de la Municipalité.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que la décision de la participation ou non de Ballaigues n'appartient pas à la Commune. Les quatre Communes qui disposent de la majorité absolue (Orbe, Chavornay, Vallorbe et Ballaigues) dans la holding, sont en pleine réflexion quant à la stratégie à adopter. Vraisemblablement, Ballaigues continuera à être représentée. Aujourd'hui, un

Conseil d'administration d'une entreprise de cette importance requiert des ressources. Elle a besoin de personnes avec un certain profil (avocat, notaire, spécialiste en assurance, en électricité, etc.). Si aucun profil ne correspond dans la Commune, elle n'enverra personne. La situation sera plus claire en janvier. A partir du 20 mars 2019, le Syndic ne pourra plus siéger. Au sujet des salaires des municipaux, ce n'est pas VO Énergie qui les paie. En règle générale, la Municipalité, qui est en fonction, fixe les salaires pour la législature suivante. La rémunération du Conseil d'administration était répartie entre le Syndic (60%) et les Municipaux (10% chacun) et les jetons de présence étaient directement versés à la personne qui y participait. Si ce revenu n'est plus versé, il faudra bien évidemment revoir les salaires.

M. Raymond Durussel rebondit sur le sujet de VO Énergie. Selon lui, en tant qu'actionnaire principaux, nous avons des droits à faire respecter. Si aucun profil ne correspond au sein de la Municipalité, il est de la responsabilité de l'exécutif de chercher un candidat parmi le Conseil communal voire même du village.

M. le Syndic Raphaël Darbellay approuve la remarque de M. Durussel. Il est évident que l'exécutif va procéder de la sorte. Mais il tient à rappeler que la Commune possède seulement 6% sur les 56% (Orbe, Chavornay et Vallorbe). Il appelle à relativiser le débat, il reste encore du temps pour débattre de cette question.

M. Raymond Durussel informe que lui-même est actionnaire à titre privé. Selon lui, depuis l'intégration de Chavornay au sein de VO Énergie, il a ressenti que le poids de Vallorbe et Ballaigues n'était plus suffisant pour faire face aux décisions de la Plaine. Il suggère que Ballaigues et Vallorbe s'allient pour maintenir l'équilibre du pouvoir décisionnel avec la Plaine (Chavornay et Orbe).

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le budget 2019 tel que présenté en tenant compte des remarques de la Commission, en particulier aux points 46 et 81

Le budget est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie le Conseil de la confiance apportée à la Municipalité en acceptant ce budget à l'unanimité.

6. Rapport de la Commission culturelle 2017-2018

Mme Patricia Bourgeois donne lecture du rapport dont voici l'extrait :

Mémento des activités villageoises

Un des rôles de notre commission est à œuvrer pour le lien entre la population et les activités qui y sont vécues dans notre village. Nous avons mis en place un « mémento » qui est régulièrement mis à jour. Chaque société ou organisateur d'activité nous en informe et cela nous permet de bien tenir à jour l'agenda. Nous faisons ainsi le lien entre elles. Ce mémento est visible sur le site de la commune.

Fenêtres de l'avent avec contes

Pour donner suite au projet initié par Mesdames Maillefer et Leresche, la commission avait repris la tâche de l'organisation de cette activité en ajoutant une touche de plus.

Avec l'aide et incitation de Mme Béatrice Leresche, certaines soirées sont enrichies par des contes, par un ou une professionnelle. Ces moments sont des temps de découverte et de partage autour de nos traditions. Les conteurs sont rémunérés par le budget culturel.

L'année passée quatre soirées avaient été mis sur pied, cette année elles seront au nombre de trois. L'EMS à toujours plaisir à nous accueillir pour ce moment qui réjouit autant les résidents que les villageois.

Théâtre

Le 24 février une équipe de Ballaiguis motivés a mis en scène la pièce de théâtre « Le jeu de la vérité ». Pour soutenir ce projet, la commission a utilisé une part de son budget, en payant une publicité dans le Journal de Vallorbe. La salle était comble et le spectacle a rencontré un franc succès.

Chemin des passionnés

Le samedi 8 septembre, nous avons vécu la 1^{ère} édition du « Chemin des passionnés ». Artisans, artistes et passionnés ont ouvert leurs portes, leurs ateliers, pour faire part au public de leurs connaissances et passions. Après plusieurs séances de communication et préparation avec toutes les personnes intéressées, douze personnes décidèrent de s'engager avec la commission dans ce nouveau projet. La journée fut riche en découvertes et échanges. Une participation moyenne d'environ 60 personnes dans chaque activité, chacun pouvant décider de sa visite et de son horaire. Passionnés et visiteurs ont tous été conquis par cette formule. Nous souhaitons renouveler cette aventure en 2020.

Achats

Durant l'année 2017 nous avons acheté une aquarelle du peintre Felix Grobety, ayant habité Vallorbe, qui représentait le Moulin de la Jougenaz. Nous espérons que certaines œuvres en possession de la Commune pourront trouver une petite place dans le futur Hôtel de Croix d'Or.

Projets

- « Boîte à livres ». Cela est toujours d'actualité. L'emplacement est défini. Il reste à trouver un réceptacle (taille, couleur) qui convienne à la commission et à la Municipalité.
- Fête de la musique. Nous continuons à réfléchir. Pour 2019 cela ne sera pas possible, car une « Fête villageoise » est prévue les 16 et 17 août.
- « La nuit du conte » 8-9 novembre 2019. Cette activité nous a été proposée par Mme B. Leresche. C'est une fête qui se célèbre dans toute la Suisse à la même date et sur le même thème, pour soutenir et encourager la tradition orale et l'imaginaire collectif.

M. Samuel Maillefer remercie et félicite les membres de la Commission culturelle pour son rapport.

7. Rapport de la Commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat Nathanaël Bourgeois

M. Samuel Maillefer donne lecture du rapport dont voici l'extrait :

La parcelle

Si la construction d'une usine à kebab derrière Fontanasson se concrétise, ce qui semble vraisemblable, la parcelle 210 mise en ventes par Bourgeois Vins SA (groupe Uvavins) sont les derniers m² de la commune en zone industrielle. Sa situation peut être qualifiée de favorable dans le sens où son accès par l'est du village, à proximité de la semi-autoroute, limiterait les nuisances liées à son exploitation pour la plupart des habitations. Cela dit, deux points faibles sont à relever : d'une part la qualité du terrain (débris de la construction de la semi-autoroute) présage de travaux de terrassement coûteux, d'autre part l'accès avec un virage serré (maison « Kolokolof ») serait à améliorer

Les conditions

Aujourd'hui, le groupe Uvavins vise une vente en bloc de la parcelle. Le prix annoncé de 122.-/m² paraît largement au-dessus du marché. La Commission s'est renseignée sur le prix des dernières transactions sur la Commune pour ce genre de parcelle, hors cas particulier, la fourchette se situe entre CHF 60.- et CHF 90.-. Le prix demandé par le groupe Uvavins correspond aux prix pratiqués à Chavornay, par exemple.

Rôle de la Commune

Est-ce le rôle de la Commune d'investir dans le terrain ? Sur ce point, la Commission a passablement discuté et il en ressort des points de vue différents. La majorité tant à penser que cela dépend des opportunités. Un regard historique sur cette question dans les communes du canton de Vaud démontre qu'aucune vérité absolue n'existe en la matière. Le fait que nous parlons dans ce cas des derniers m² en zone industrielle de la commune fait penser à la Commission qu'une attention particulière mérite d'y être portée.

Opportunités

L'avantage principal qu'aurait la Commune en se portant acquéreuse est le suivant : choisir la/les entreprise(s) qui s'y installerait. En effet, si la Commune renonce à acheter, ce terrain pourrait revenir aux mains d'entreprises impliquant de fortes nuisances et/ou à faible valeur ajoutée (construction, logistique, etc...). Ceci aurait un impact direct sur les recettes fiscales pour la commune ainsi que, dans une moindre mesure, sur la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, le groupe Uvavins souhaitant vendre en bloc, la transaction exclu de facto des petits artisans ou PME. La Commission estime qu'un projet de morcellement, avec des possibilités telles que des « Street Box » pourrait rencontrer un certain intérêt auprès d'artisans ou PME. En l'état, il ne semble pas être de l'intérêt du vendeur d'envisager un projet de morcellement et la vente par parcelles (à noter que quelques entreprises locales auraient un intérêt à acquérir une petite partie du terrain). La Commune aurait donc une carte à jouer en repensant et divisant la parcelle. Ainsi, des acteurs locaux plus petits pourraient y voir un intérêt. Aujourd'hui, si ni le vendeur, ni un promoteur immobilier (vu la situation décentrée du site et la faible valorisation du terrain) n'ont d'intérêt à développer un projet, la conviction de la commission est que seule la Commune serait en mesure d'assumer cette tâche.

Risques

Pour devenir propriétaire, la Commune devrait déboursier un montant conséquent. En plus de l'achat en lui-même, les frais d'aménagement, d'équipement et de potentielle refonte de la parcelle (voir ci-dessus) s'avèreraient élevés (+ 1 million, au minimum). Cette dépense interviendrait dans un contexte financier particulièrement incertain pour la Commune. La santé de la bourse communale est certes très bonne mais les inconnues liées à la RIE3 et un plan d'investissement déjà conséquent appellent à la prudence. Autre point noir : le fait que le terrain ne rencontre, au prix actuel, aucun succès depuis trois ans interroge. En effet, il risque d'être compliqué pour la Commune de revendre les nouvelles parcelles créées sans perdre de l'argent.

Recommandations

Au vu des conditions de vente et de la situation fiscale actuelle, la Commission préconise de ne pas se porter acquéreur de ce terrain. Toutefois, compte tenu des opportunités présentées ci-dessus et du fait qu'il s'agisse probablement de la dernière parcelle de cette affectation, la Commission demande à la Municipalité à garder un contact régulier avec Uvavins SA et de reconsidérer sa position si les prix ne dépassaient pas CHF 80.-/m², d'autant plus que certains acteurs locaux seraient susceptibles de se porter immédiatement acquéreurs d'une partie des m² pour des extensions futures Le risque pour la Commune serait ainsi minimisé.

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal :

- de renoncer à se porter acquéreuse du terrain en zone industrielle du Champ-aux-Roses (parcelle 210) mise en vente par Bourgeois Vins SA
- de libérer la commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

8. Rapport de la Commission de gestion 2018

Mme Sonia Guédât donne lecture du rapport.

Comme ce rapport est composé de 11 pages, nous vous invitons à le consulter sur le site internet de la Commune de Ballaigues (<http://ballaigues.ch/seances.php>). Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, il est possible de le consulter au greffe municipal.

La discussion est ouverte

M. le Syndic Raphaël Darbellay précise que les oppositions suisses concernant les éoliennes ont été traitées par les Communes et les françaises par le Préfet en France. Le rôle du Canton est de signifier la levée des oppositions aux opposants et de gérer les éventuelles suites judiciaires. Il apporte aussi une précision quant au choix de la cuisine de la Croix d'Or. En effet, la Municipalité a choisi elle-même l'entreprise et la cuisine mais en tenant compte du souhait du futur tenancier.

M. Raymond Durussel félicite la Commission pour ce rapport détaillé. Il rectifie une information concernant les éoliennes. La CDAP n'est pas pénale mais de droit administratif et public. Ensuite, il fait deux remarques par rapport au tableau récapitulatif. Tout d'abord, le Syndic est délégué à la Cogest de l'AscoVaBaNo mais il est aussi délégué par la Municipalité au Conseil intercommunal. Et finalement, depuis les derniers débats au sujet de la visibilité des comptes du Triage du Suchet, il assure que les comptes de l'AscoVaBaNo sont publics.

M. Pierre-Luc Maillefer félicite la Commission pour la manière dont elle a traité ce rapport de gestion en approfondissant certains sujets et en donnant des pistes de réflexion.

Mme Sylvia Erbeau répond que ce tableau sert d'outil de travail pour les conseillers. Elle suggère aux conseillers de s'intéresser à ces associations intercommunales et de ne pas hésiter à poser des questions.

M. Jimmy Leresche remercie la Commission pour son rapport. Il demande à la Municipalité sur quels critères elle se base pour la caution. Qu'entend-elle par « jeune » ? Il pense qu'une caution devrait être demandée pour chaque cas.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond qu'il n'y a pas de critère. La Municipalité doit prendre certaines précautions avec les personnes qu'elle ne connaît pas. Pour les mineurs, elle exige la présence d'un parent sur les lieux et durant toute la durée de l'événement et qu'il n'y ait pas d'alcool. Elle demande désormais le motif de la location de la salle. De plus, lorsqu'une personne réserve la salle, celle-ci doit régler le montant dans les 30 jours en raison d'annulations au dernier moment.

Mme Sonia Guédât approuve cette solution en tant que maman. Elle pense que cela responsabilise les jeunes.

M. Pierre-Luc Maillefer demande le nom du futur tenancier du restaurant de la Croix d'Or.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que l'identité de cette personne est confidentielle, elle sera probablement dévoilée lors de la séance du 21 janvier 2019.

M. le Municipal Jean-François Faivre prend la parole concernant la Maison de Commune. Le 3 décembre dernier, la Commune a reçu le subside pour l'isolation du toit. Le montant s'élève à ~ CHF 23'000.- (frais de dossier déduits). Il profite de cette intervention pour rebondir sur la décoration florale de la Commune. La Municipalité a reçu la démission d'Andelka Leresche. De ce fait, elle recherche une personne pour entretenir les fleurs du village pour 2019. Les intéressés peuvent directement le contacter.

9. Élection d'un nouveau membre à la commission de gestion

M. le Président Jean-Luc Leresche demande au Conseil communal de proposer des membres.

M. Joël Guillaume et Mme Jacqueline Collet sont proposés par des membres du Conseil.

Résultat de l'élection

Mme Jacqueline Collet est élue avec 17 voix et M. Joël Guillaume obtient 11 voix.

10. Attribution du produit des amendes 2018

M. le Président Jean-Luc Leresche informe que le montant des amendes s'élève à CHF 90.-. Ce montant est arrondi à CHF 200.- et est attribué au « Téléthon ».

11. Propositions individuelles et divers

M. Nathanaël Bourgeois rebondit sur la communication concernant la maison de retraite du Jura. C'est avec tristesse qu'il prend acte de cette décision. Il regrette cette tendance à la centralisation initiée par le Canton. Selon lui, aucun membre de la Municipalité n'est représenté au Conseil d'administration de la Fondation Saphir. Ensuite, il demande s'il est possible de prévoir une zone ailleurs pour ce type d'hébergement et s'il eut été possible de le construire sur la parcelle adjacente où se construit actuellement un bâtiment avec plusieurs dizaines de logements.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que Ballaigues est représenté au Conseil de Fondation. Lorsqu'il l'a quitté, il a proposé la candidature de M. Marc Michaud qui a comme mission de représenter la Commune de Ballaigues et de remonter les informations. Ensuite, il n'est malheureusement pas possible de construire un EMS sur une zone industrielle (Champs-aux-Roses, par exemple). Il aurait fallu établir un nouveau PPA et changer d'affectation. L'idée était de maintenir un EMS à Ballaigues mais les normes DAEMS sont strictes. Le bâtiment doit être construit sur un terrain plat et sur deux niveaux. Le terrain adjacent ne rentrait pas dans les normes. Selon lui, la Fondation Saphir a bien fait de vendre ce terrain. Pour ce qui est des logements protégés, Ballaigues ne correspond pas aux normes cantonales pour en construire.

M. Nathanaël Bourgeois remercie le Syndic pour ces réponses. Il demande encore s'il était possible de prévoir un PPA sur un autre terrain.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que cela aurait été possible sauf que la Commune ne possède pas de terrain plat de 7'000 m². Il aurait fallu dézoner une zone agricole, alors que 5 km plus loin (à Vallorbe), un terrain correspondait aux critères. De plus, un PPA prend plusieurs années à aboutir et le propriétaire du fonds doit être d'accord.

M. le Président Jean-Luc Leresche excuse le Municipal Thomas Maillefer pour son absence et remercie M. Marc Michaud, boursier communal pour sa présence.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 20h59.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 21 janvier 2019** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : Mme et MM. Christine Jaccard, Emilien Poncet, Valentin Santschi, Frédéric Guillaume, Olivier Scherler et Laurent Leresche.

Était absent et non excusé : M. Michel Neri.

Ballaigues, le 11 décembre 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler